

COMMUNE DE EU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

1) Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de EU. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2022, voté le 14 avril 2022, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

2) Eléments de contexte, résultats du compte administratif 2022

A) La mairie de EU dispose :

- d'un budget général ;
- de 3 budgets annexes : camping, théâtre et musée.

B) Le compte administratif est un document budgétaire important car il est le reflet réel des moyens et des actions d'une collectivité territoriale. Ces moyens, que la collectivité oriente vers tel ou tel dossier, tel ou tel objectif, dépendent d'un contexte général (national) et d'un contexte local mais aussi des transmissions qu'il faut assumer, par exemple certains engagements du mandat 2014-2020.

Depuis notre élection en juillet 2020, les résultats des budgets sont rendus complexes en raison de problématiques locales et nationales, d'abord une crise sanitaire sans précédent puis une crise de l'énergie impactant de façon démesurée les budgets, enfin une inflation galopante.

La ville d'Eu, est une ville difficile à gérer, d'abord par sa position de centralité avec de nombreux équipements qui profitent à d'autres communes : structures éducatives (réseaux d'aides de l'éducation nationale, salles de classe pour l'IME), structures sportives (gymnase, stades), structures culturelles (théâtre, musée, site archéologique) mais aussi difficile à gérer en raison d'un patrimoine important au regard du nombre d'habitants qui ne cesse de diminuer.

Les équipements culturels et sportifs, dont la fréquentation quant à elle, ne cesse d'augmenter, représentent une charge financière importante mais participent néanmoins au rayonnement de la ville d'Eu et au tourisme.

La situation financière est complexe : baisse des dotations gouvernementales et augmentation des coûts de l'énergie.

Grâce à différentes actions et négociations, la facture d'énergie a baissé mais elle reste trop élevée, il n'est pas question de se satisfaire d'une telle situation. Malgré une gestion très attentive des deniers communaux, cette facture trop salée a créé de nouvelles difficultés.

Nous cherchons des solutions, nous frappons à toutes les portes pour obtenir des soutiens, des aides financières, nous adaptons l'organisation des services municipaux pour diminuer le coût des charges.

Nous sommes extrêmement attentifs à l'utilisation de l'argent public, tellement insuffisant avec une inflation que nous n'avions pas connue depuis longtemps. La baisse puis le gel des dotations, les suppressions brutales et contestables d'impôts par l'État risquent d'anémier nos services publics de collectivités locales.

Nous sommes, nous restons et nous resterons avant tout, tournés vers l'humain, vers le vivre ensemble, vers le respect de chacun et chacune, vers la reconnaissance des compétences, de la motivation des personnes qui, avec nous, travaillent à faire de notre ville un lieu où il fait bon vivre et se rencontrer.

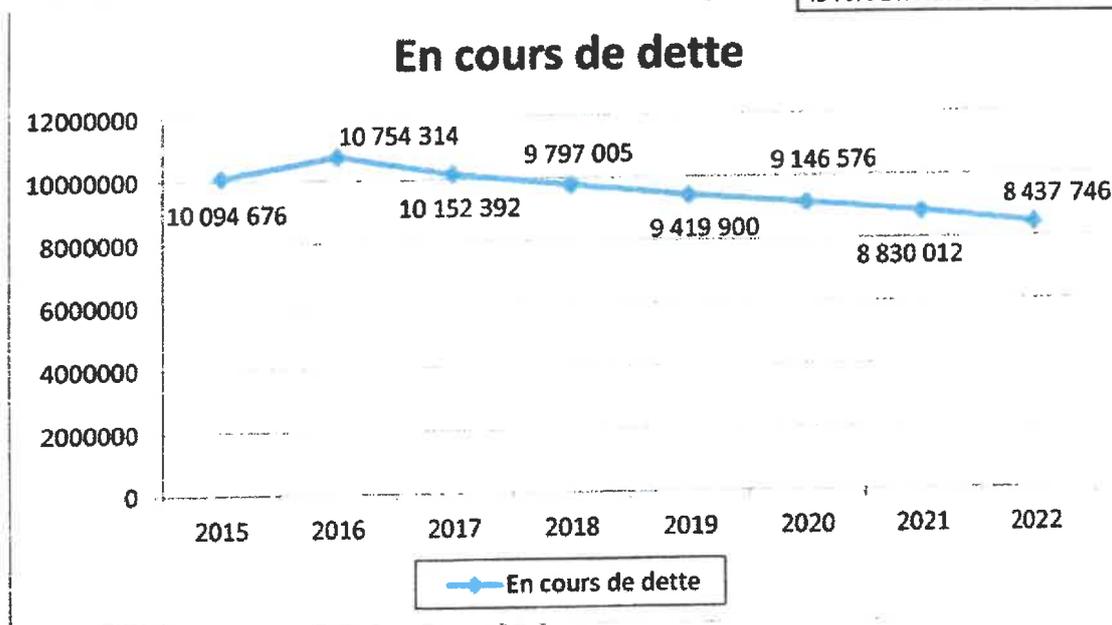
Notre gestion raisonnée mais néanmoins ambitieuse témoigne de notre volonté d'agir pour la ville, ensemble. Nous restons optimistes et combattifs.

C) Les résultats du compte administratif 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent de fonctionnement	1 040 199,70	1 092 328,91	1 158 851,62	1 162 624,32	1 375 790,21	1 452 206,38	902 913,95
Déficit d'investissement	611 835,73	907 534,15	937 590,76	468 379,27	521 699,82	947 802,90	1 165 311,56

L'endettement de la ville est en baisse et est au 31/12/2022 à 8 437 746€.



3) Budget principal

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 741 521.40€.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux produits exceptionnels.

Les recettes de fonctionnement pour 2022, se répartissent de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement par chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022
O13 Atténuation de charges	281 588,74	153 231,26	151 430,54
70 Produits des services	289 726,35	363 750,04	377 472,67
73 Impôts et taxes	8 009 292,70	8 060 021,57	8 305 241,37
74 Dotations, subventions	1 945 707,15	1 731 140,40	1 727 904,00
75 Autres produits de gestion courante	147 537,47	138 948,48	189 908,43
76 Produits financiers	3,14	3,14	8,97
77 Produits exceptionnels	178 410,42	12 269,90	337 676,75
78 Reprise sur provisions	3 000,00	30 000,00	8 061,00
Total recettes réelles	10 855 265,97	10 489 364,79	11 097 703,73
O42 Opérations d'ordre entre sections	192 354,62	113 845,67	191 611,29
Total des recettes réelles+ordres	11 047 620,59	10 603 210,46	11 289 315,02
Excédent reporté N-1	1 162 624,32	1 375 790,21	1 452 206,38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 210 244,91	11 979 000,67	12 741 521,40

Chapitre 013 – il comprend notamment les remboursements de rémunérations de nos agents suite aux arrêts maladie et les remboursements par l'Etat de nos contrats aidés.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire (138 113.46€), la garderie municipale (17 830.14€), la participation de la CCVS au financement de la structure d'accueil de la garderie les Lutins et des frais de l'office de tourisme (49 086.96€), le remboursement de la mise à disposition de 1 de nos agents au CCAS (33 766.99€), et d'autres recettes comme les concessions dans les cimetières (8 103.00€)...

Chapitre 73 – Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. En 2022, les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté :

- Taux taxe d'habitation : 23.66%
- Taux taxe sur le foncier Bâti : 31.30%
- Taux taxe sur le foncier non Bâti : 53.50%

D'autres postes importants : L'attribution de compensation reversée par la COM de COM des villes sœurs (1 620 145€) suite au transfert de la fiscalité, le fonds national de garantie individuelle des ressources communales (919 089€), la taxe sur la consommation finale d'électricité (111 928.66€), la taxe additionnelle sur les droits de mutation (339 860.96€)...

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations ...

Chapitre 76 – Se trouvent les intérêts des parts sociales détenues par la Commune au Crédit Agricole de Haute-Normandie et à la Caisse d'Epargne : 8.97€

Chapitre 77 – Il comprend principalement des remboursements de sinistres.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 889 061.97€. Elles sont constituées par les salaires du personnel Municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matière premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022
O11 - Charges à caractère général	2 029 460,72	2 233 356,03	2 423 545,31
O12 - Charges de personnel	5 566 061,89	5 579 470,94	5 730 963,47
O14 - Atténuation de produits	118 314,00	118 522,00	123 155,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 604 847,29	1 646 690,47	1 812 622,39
66 - Charges financières	149 507,05	127 905,15	122 164,35
67 - Charges exceptionnelles	5 767,63	25 521,02	2 565,75
68 - Dotations aux provisions	30 000,00	13 589,00	-
Total dépenses réelles	9 503 958,58	9 745 054,61	10 215 016,27
O42 Opérations d'ordre entre sections	417 493,44	346 578,46	674 045,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 921 452,02	10 091 633,07	10 889 061,97

Chapitre O11 – Il s’agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d’affranchissements, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, de la voirie, l’alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d’assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre O12 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les salaires représentent 56% des charges de fonctionnement réelles de la commune (effectifs p 18).

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission, cotisations des élus, et formation pour : 94 235.42€
- A la subvention versée au CCAS : 470 000€
- Aux subventions versées aux associations : 349 348.98€
- A la subvention versée pour l’équilibre du budget annexe :
 - Musée : 442 100€
 - Théâtre : 305 978€

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Ce chapitre regroupe principalement les titres annulés sur l’exercice antérieur.

Chapitre O42 – Il s’agit des dotations aux amortissements et aux charges financières.

Chapitre O14 – Il s’agit du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

3.3 Les recettes d’investissement

Les recettes de la section d’investissement se sont élevées à 3 726 476.87€. Elles se répartissent de la façon suivante :

Recettes d'investissement par chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022
O24 - Produits des cessions d'immobilisations			144 000,00
13 - Subventions d'investissement	263 784,34	398 319,34	1 472 459,80
16 - Emprunts	750 000,00	750 000,00	700 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'aménagement, excédent capitalisé	920 213,94	1 126 618,00	735 971,37
165 - Dépôts et cautionnements reçus	600,00	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-
O40 - Opérations d'ordre entre sections	417 493,44	346 578,46	674 045,70
O41 - Opérations patrimoniales	17 282,80	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 369 374,52	2 621 515,80	3 726 476,87

Chapitre 13 – Ce chapitre retrace les subventions reçues et les restes à réaliser comme suit :

- Acompte Etat subvention toiture Mélusine	4 425,37
- Subvention Etat mise sécurité épis faitage château	2 361,00
- Subvention Etat Collégiale	346 164,00
- Subvention département toiture Mélusine	23 616,00
- Subvention Département Collégiale	251 762,55
- Participation Lions Club p/aire de jeux Hôtel dieu	6 502,12
- Participation Lions Club p/agrès parcours de santé	3 231,84
- Phave Travaux Chapelle St Laurent	5 000,00
- Fondation du Patrimoine+PHAVE Collégiale	96 320,00
- DETR fronton Chapelle St Laurent	4 672,38
- DETR concessions cimetièrre	2 106,00
- DETR toiture école mélusine	15 734,64
- DETR acoustique cantine Broceliande	307,62
- DETR ascenseurs Mairie	2 043,37
- DETR panneaux de signalisation	2 077,00
- DETR informatique écoles	336,89
- Amendes de police Trottoirs Rte de Mers	16 070,00
Restes à réaliser :	
- Solde subvention Etat toiture Mélusine	10 325,86
- Subvention Etat éclairage Stade Franchet	32 340,00
- Subvention Etat mise sécurité épis faitage château	2 361,00
- Subvention Etat Collégiale	152 696,00
- Subvention Département toiture Mélusine	20 144,00
- Subvention Département barnum Archéo	1 324,50
- Subvention Département portail gymnase	4 515,00
- Subvention Département chemin du halage	3 727,25
- Subvention Département Collégiale	153 964,28
- Fonds de soutien CCVS p/Chapelle St Laurent	22 586,16
- Fonds de concours p/BDL	17 500,00
- Fondation du Patrimoine+PHAVE Collégiale	147 129,48
- DETR concessions cimetièrre	4 233,33
- DETR toiture école mélusine	3 933,66
- DETR éclairage Stade Franchet	32 340,00
- DETR trottoirs Rte du Tréport	15 451,04
- DETR BDL	9 937,19

Chapitre 16 - Ce chapitre correspond à un emprunt contracté pour un montant global de 700 000€ répartis comme suit :

- Travaux Bâtiments Communaux	124 000,00
- Matériel services techniques	70 000,00
- Matériel mobilier Mairie	80 000,00
- CREM	269 000,00
- Travaux de voirie	157 000,00

Chapitre 10 – Il est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 287 288.35€, de la taxe d'aménagement 13 521.80€ et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 435 161.22€. L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'année N-1.

Chapitre 040 – Ce chapitre comprend :

- l'indemnité de réaménagement d'emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour 75 672.93€
- Les dotations aux amortissements pour 598 372.77€

3.4 Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 4 676 022.35€. Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement par chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001 - Solde d'exécution reporté	468 379,27	521 699,82	947 802,90
040 - Opérations d'ordre entre sections	192 354,62	113 845,67	191 611,29
041 - Opérations patrimoniales	17 282,80	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	59 728,50	38 402,07	48 378,53
13 - Subvention d'investissement		17 100,00	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 023 324,14	1 066 563,91	1 092 265,96
20 - Immobilisations incorporelles	52 488,00	2 126,10	135 980,26
204 - Subventions d'équipement	7 271,88	-	123 312,28
21 - Immobilisations corporelles	339 775,90	374 167,03	540 863,44
23 - Immobilisations en cours	730 469,23	1 435 414,10	1 595 807,69
27 - immobilisations financières	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 891 074,34	3 569 318,70	4 676 022,35

Chapitre 040 - Ce chapitre comprend les travaux en régie pour 191 622.29€.

Chapitre 10 – Il correspond à l'apurement du compte 1069 nomenclature M57 38 402,07€ et au remboursement taxe aménagement suite à un permis de construire annulé.

Chapitre 16 - Il correspond au remboursement de l'annuité de la dette

Chapitre 20 – Il est constitué de :

- Logiciel finances	44 517,52
- Logiciel population citoyenneté	23 149,20
- Licence antivirus	9 486,00
- Div.licences	2 564,54

Chapitre 21 - Il est constitué des points ci-dessous :

- Travaux perméabilité terrain d'honneur	19 350,00
- Travaux toiture école Mélusine	201 481,43
- Remplacement vitrage Primevère	1 066,80
- Acoustique cantine	5 713,18
- Chemin du halage	25 129,01
- Mise en conformité stand de tir	679,39
- Jeu p/hôtel Dieu	18 081,23
- Agrès parcours de santé	3 878,21
- Cuve gazoil p/mécanique	4 118,38
- Panneaux pour voirie+PAMA	9 506,38
- Extincteurs	1 766,50
- Essieu p/remorque	2 696,70
- Essieu+roues p/podium FC	5 437,03
- Barrières p/FC	2 850,00
- Moteur p/balayeuse	1 248,77
- Potelets p/voirie	1 267,20
- Intervention sur mini - pelle	2 468,96
- Interventions s/diverses caméras	9 206,40
- Achat véhicule p/les services techniques	28 711,31
- Véhicule p/informaticien	8 134,00
- Véhicule p/police	14 639,70
- Véhicule p/Stade	19 263,00
- PC p/PVD	874,80
- PC p/police	1 742,78
- APPLE IMAC p/communication	2 274,00
- Matériel p/Firewall	5 878,43
- PC+ petit matériel p/divers services	6 325,82
- Mobilier p/école Broceliande	1 768,16
- Mobilier p/salle Audiard	533,88
- Mobilier p/police	569,94
- Fauteuils de bureau p/administratif	1 839,96
- Tables+bancs p/FC	2 400,00
- Matériel pour les services techniques	3 876,47
- Matériel pour les services administratifs (téléphone, aspirateur, destructeur papier...)	1 328,26
- Matériel pour les services fêtes (drapeaux, tréteaux,bâches chapiteau...)	18 096,33
- Matériel p/la police (Téléphone portable)	1 443,60
- Matériel pour les écoles (Défibrillateur, lave-linge, aspirateur, auto-laveuse...)	5 194,57
- Matériel pour le service jardin (débroussailleuse, éégeur, cones...)	2 541,60
- Matériel p/voirie (cones+escabeau)	14 031,82
- Matériel p/cantines (vaisselle)	116,99
- Matériel p/service désherbage	4 976,72
- Frigo+vaisselle p/Pavillon des Ministres	1 280,40
- Barnum p/Archéo	5 298,00
- Matériel p/PAMA	5 059,03
- Matériel p/Collégiale	963,02
- Matériel pour le sport	939,14
- Matériel p/Salle Audiard	2 273,03

Restes à réaliser :

- Etude des sols stade Franchet	41 316.00
- Logiciel finances	4002.00
- Logiciel population citoyenneté	3 715.00
- Licence antivirus	7 230.00
- Participation lgt rte de Mancheville	100 000.00
- Raccord réseau Enedis BDL	14 406.71
- Portail Gymnase	13 444.80
- 6 reprises de concession	25 956.00
- Fournitures p/balayeuse	2 134.90
- Mobilier urbain Résidence Québec	283.13
- Intervention s/tracteur	3 376.06
- PC+ petit matériel p/divers services	1 218.55
- Matériel pour les services fêtes (drapeaux, tréteaux, bâches chapiteau...)	1 633.35
- Matériel pour le service jardin	4 609.84
- Matériel p/cimetière	553.06

Chapitre 23 - Il est constitué des points ci-dessous :

- Pancartes p/cimetière	514,80
- Travaux bâtiments classés	535,07
- Travaux Collégiale	871 199,97
- Ascenseurs Mairie	17 514,60
- Alarmes Centre des Fontaines	23 659,25
- Travaux ADAP (rampes pour divers bâtiments)	5 118,00
- Travaux fronton Chapelle St Laurent	43 249,80
- Travaux mise aux normes IME Broceliande	4 183,46
- Travaux WC Traditions verrières	11 985,96
- Installation Pda s/cheminée château travaux épis	3 856,80
- CREM	156 124,99
- Pompe p/fontaine Mairie	3 840,00
- Travaux gravillonnage rte du Tréport	114 161,72

Restes à réaliser :

- Travaux Bâtiments non classés	2 968.66
- Travaux Collégiale	154 036.29
- Réparation 2 épis de faitage	3 225.60
- Travaux ADAP (rampes pour divers bâtiments)	12 439.20
- CREM	100 019.13
- Travaux voirie BDL	59 623.14
- Travaux gravillonnage rte du Tréport	1 713.39
- AMO travaux entretien de voirie	5 837.86

3.5 Résultat global

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 902 913.95€ se décomposant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	12 741 521,40	2 947 968,12
DEPENSES	10 889 061,97	4 113 279,68
TOTAL	1 852 459,43	-1 165 311,56

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit antérieur de 947 802,90€.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 1 452 206,38 €.

Reports de crédits 2021 sur 2022 en investissement =

En Recettes	:	778 508,75
En Dépenses	:	<u>562 742,67</u>
Solde	:	215 766,08

Déficit investissement :	-1 165 311,56 €
Reports investissement.	215 766,08 €
Besoin de financement :	-949 545,48 €
Total recettes Fonctionnement :	1 852 459,43 €
Excédent de fonctionnement	902 913,95 €

L'affectation du résultat :

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.

- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

Affectation du résultat 2022 du budget communal :

Pour rappel :

Excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 1 452 206,38 €

Déficit de la section d'investissement de l'année antérieure : 947 802,90 €

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 400 253,05€

Un solde d'exécution de la section de d'investissement : - 217 508,66€

Soit

Un résultat de la section de fonctionnement de : + 1 852 459.43 €
 Un résultat de la section d'investissement de : - 1 165 311.56 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : - 562 742.67€
 En recettes pour un montant de : 778 508.75€
 Soit un total des restes à réaliser de : 215 766.08€

Résultat 2022 :

Déficit d'investissement : -1 165 311.56€
 Total des restes à réaliser : 215 766.08€
 Besoin de financement : - 949 545.48€
 Total des recettes de fonctionnement : 1 852 459.43€
 Excédent de fonctionnement de : 902 913.95€

Depuis la mise en œuvre de la M14, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté,

Le résultat 2021 est affecté comme suit :

Déficit de résultat d'investissement reporté (R001) : -1 165 311.56€
 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : - 949 545.48 €
 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 902 913.95€

4) Les budgets annexes

4.1 Le budget annexe Théâtre

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 15.98€ et un excédent d'investissement de 19 273.47€ se décomposant comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	578 102,49	578 102,20	0,29
INVESTISSEMENT	28 989,69	1 228,00	27 761,69

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 578 102.49€ dont :

- 15.98€ de résultat reporté
- 10 385.56€ de remboursement indemnités maladie
- 45 137.36€ de droits d'entrées
- 214 795.60€ de subventions (Etat 92 000€- Région 53 075€ - Département 17 000€ - ODIA – ONDA 14 400€ - CCVS 3 000€ - Coréalisation 10 179€ - Autres organismes 25 141.60€)
- Location SMALA 1789.99€
- 305 978€ prise en charge du déficit par le budget Ville

Dépenses de fonctionnement 578 102.20€ dont :

- 280 578.80€ de charges à caractère général (230 363.14€ pour les spectacles)
- 279 697.18€ de charges de personnel
- 9 716.22€ de dotation aux amortissements
- 8 110.00€ de titres annulés exercices antérieurs

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 28 989.69€ dont :

- 19 273.47€ de résultat reporté 2021
- 9 716.22€ de dotations aux amortissements

Dépenses d'investissement 1 228.00€ dont :

Chaises ergonomiques	287.88€
Congélateur	549.00€
Compresseur+div.matériel	391.12€

4.2 Le budget annexe Musée

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 169.06€ et un déficit d'investissement de - 41 891.09€ se décomposant comme suit :

MUSEE

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	509 896,14	463 995,99	45 900,15
INVESTISSEMENT	91 849,80	133 740,89	- 41 891,09
RESTES A REALISER	-	- 3 840,00	- 3 840,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			169,06

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 509 896.14€ dont :

- 68.83€ de résultat reporté 2022
- 457.19€ de remboursement indemnités maladie
- 65 542.00€ de droits d'entrées
- 1 728.12€ de remboursement de charges
- 442 100€ prise en charge du déficit par le budget Ville

Dépenses de fonctionnement 463 995.99€ dont :

- 58 122.43€ de charges à caractère général
- 393 119.89€ de charges de personnel
- 10 864.95€ de dotations aux amortissements
- 1 888.72€ d'intérêts de la dette

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 91 849.80€ dont :

- 5 007.65€ de résultat reporté 2022
- 10 864.95€ de dotations aux amortissements
- 4 406.32€ de FCTVA
- 5 000.00€ subvention logiciel Micro-Musée
- 30 000.00€ apport financier Amis du Musée : portrait Louis XIV et de sa famille
- 1 800.00€ apport financier Amis du Musée : cadre tableau Johannot
- 14 670.88€ subvention restauration 6 tableaux+cadre tableau Johannot
- 2 600.00€ apport financier Amis du Musée : restauration 6 tableaux

Dépenses d'investissement 133 740.89€ dont :

- 28 405.79€ de remboursement du capital de la dette
- 2 720.00€ acquisition tableau portrait Philippe II
- 60 000.00€ acquisition tableau portrait Louis XIV et de sa famille
- 1 623.42€ réparation déshumidificateur
- 317.40€ 2 tapis de passage
- 2 141.92€ déshumidificateur
- 499.99€ appareil photo
- 17 640.00€ restauration grand tableau François
- 2 424.00€ restauration ouvrage Testament Novum
- 6 072.00€ dépose toile+remontage châssis grand tableau

4.3 Le budget annexe Camping

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 45.30€ et un excédent d'investissement de 1 814.33€ se décomposant comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	74 355,22	50 791,22	23 564,00
INVESTISSEMENT	1 866,30	256,66	1 609,64

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 74 355.22€ dont :

- 45.30€ de résultat reporté 2022

- 72 197.96€ de droits de place
- 1 959.96€ de remboursement de charges
- 152€ de reprise sur provisions

Dépenses de fonctionnement 50 791.22€ dont :

- 21 740.22€ de charges à caractère général
- 37 701.42€ de charges de personnel
- 51.97€ de dotations aux amortissements
- 1 297.61€ de créances admises en non-valeur

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 1 866.30€ dont :

- 1 814.33€ de résultat reporté 2021
- 51.97€ de dotations aux amortissements

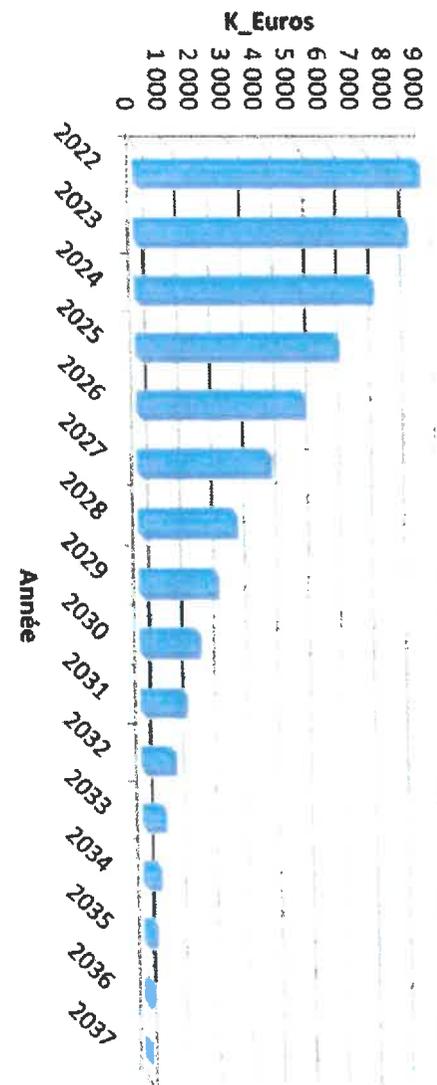
Dépenses d'investissement 256.66€ dont :

- 256.66€

5) Endettement du budget Ville

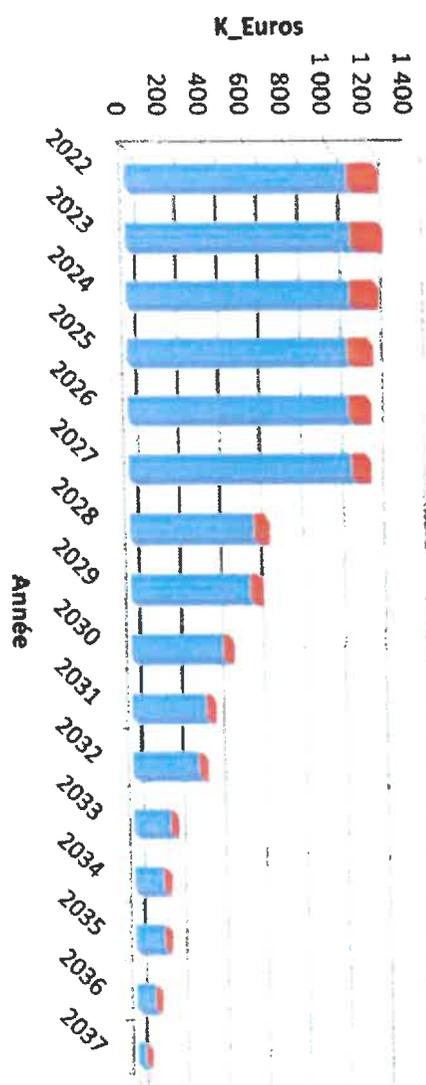
Au 31 décembre 2021 le montant de l'encours de la dette restant dû était de 8 830 012€ : 1 267€ par habitant pour la commune et 755€ par habitant pour la moyenne de la strate, il est de 8 437 746.09€ au 31 décembre 2022 : 1 231€ par habitant pour la commune soit une baisse de 2.92% qui va dans le sens de l'objectif fixé à savoir, malgré un contexte difficile, réduire l'encours de la dette.

Extinction de la dette



C.R.D. Date départ

Remboursement des annuités



Amortissements

Intérêts

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Amortissements	1 087	1 105	1 098	1 093	1 085	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086
Intérêts	126	132	114	97	81	82	49	37	31	19	14	9	7	5	3	1

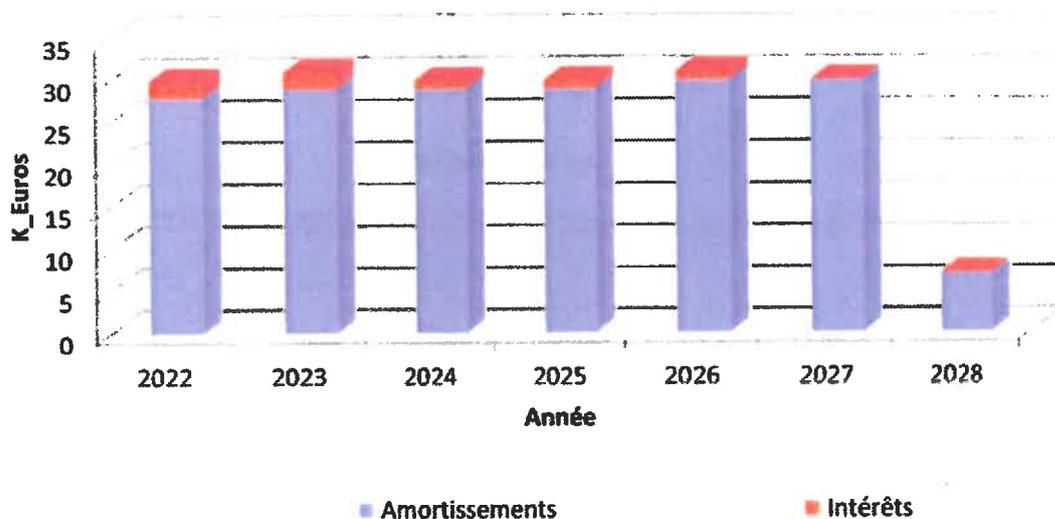
Annuités	1 218	1 237	1 212	1 190	1 166	1 168	1 125	1 061	976	879	782	697	624	552	482	415
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Endettement du budget annexe Musée

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget annexe Musée est de 153 886.19€.

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	182	154	128	96	67	37	7

Remboursement des annuités



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	28	29	29	29	30	30	7
Intérêts	2	2	1	1	1		

Annuités	30	31	30	30	31	30	7
-----------------	----	----	----	----	----	----	---

6) Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par la commune n'ont pas subi d'augmentation depuis 2007, les taux de 2022 sont les suivants :

Taxes	
Taxe d'habitation	23.66%
Taxe foncière bâti	31.30%
Taxe foncière non bâti	53.50%

Le produit des impôts (taxe d'habitation et taxes foncières) perçue en 2022 s'élève à 5 053 616.00€.

7) Principaux ratios

2022

	Montant en € 2021
Excédent brut de fonctionnement	808 797,00
Total des produits de fonctionnement = A	11 014 729,48
Total de charges de fonctionnement = B	10 614 476,43
Résultat comptable = A-B	400 253,05
Produits de fonctionnement réels	10 712 448,98
Charges de fonctionnement réelles	9 940 683,23
CAF Brute	771 765,75
Remboursement du capital	1 092 265,96
CAF Nette	- 320 500,21

2021

	Montant en € 2021
Excédent brut de fonctionnement	982 898,00
Total des produits de fonctionnement = A	10 331 457,00
Total de charges de fonctionnement = B	9 819 880,00
Résultat comptable = A-B	511 577,00
Produits de fonctionnement réels	10 301 457,00
Charges de fonctionnement réelles	9 459 712,00
CAF Brute	841 745,00
Remboursement du capital	1 066 564,00
CAF Nette	- 224 819,00

8) Effectifs des Services Communaux

Les effectifs des services Communaux se répartissent comme suit :

Grades ou emplois au 31/12/2022	Catégorie	Effectifs budgétaires TC	Effectifs pourvus TC	Effectifs budgétaires TNC	Effectifs pourvus TNC
Directeur Général des Services	A	1	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE		41	25	0	0
Attaché Principal	A	3	3		
Attaché	A	3	1		
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	4	3		
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0	0		
Rédacteur	B	3	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe (échelle C3)	C	7	5		
Adjoint administratif principal de 2ème classe (échelle C2)	C	8	5		
Adjoint administratif (échelle C1)	C	12	5		
FILIERE TECHNIQUE		69	69	2	0
Ingénieur principal	A	0	0		
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0		
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1		
Technicien	B	2	1		
Agent de maîtrise principal	C	12	6		
Agent de maîtrise	C	8	7		
Adjoint technique principal de 1ère classe (échelle C3)	C	20	17		
Adjoint technique principal de 2ème classe (échelle C2)	C	20	12		
Adjoint technique (échelle C1)	C	25	25	1 (14h22)	0
				1 (17h30)	0
FILIERE SPORTIVE		1	0	0	0
Educateur des APS de deuxième classe	B	1	0		
FILIERE SOCIALE		9	4	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (échelle C3)	C	5	3		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (échelle C2)	C	4	1		
FILIERE CULTURELLE		17	12	0	0
Conservateur du patrimoine en chef	A	1	0		
Conservateur du patrimoine 1ère classe	A	1	0		
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A	3	2		
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1		
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (échelle C3)	C	4	4		

Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (échelle C2)	C	2	2		
Adjoint du patrimoine (échelle C1)	C	4	2		
FILIERE ANIMATION		1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe (échelle C3)	C	1	1		
FILIERE SECURITE		8	8	0	0
Brigadier chef principal	C	4	4		
Gardien-brigadier (échelle C2)	C	4	2		
TOTAL GENERAL		166	117	2	0

AGENTS NON TITULAIRES	Catégorie	Affectation	statut	CGFP
1 adjoint technique / TNC (20h/35ème)	C	Collégiale	Contractuel	art.L332-23
1 attaché / TNC (17h30/35ème)	A	PVD	Contractuel	art.L332-23
1 adjoint technique / TC	C	Sport/Protocol	Contractuel	art.L332-23
1 adjoint technique / TNC (30h/35ème)	C	ST/Voirie	Contractuel	art.L332-13
1 adjoint technique / TNC (17h10/35ème)	C	Musée	Contractuel	art.L332-13
1 adjoint administratif / TC	C	Population	Contractuel	art.L332-13
1 adjoint technique / TC	C	Ecoles	Contractuel	art.L332-13
1 assistant de conservation du patrimoine / TC	B	Archéologie	Contractuel	art.L332-8
1 rédacteur/TC	B	Urbanisme	Contractuel	art.L332-8
5 adjoints techniques / TC	C	Ecoles	Contractuel	art.L332-8
1 adjoint technique / TNC (22h/35ème)	C	Ecoles	Contractuel	art.L332-8
2 adjoints administratifs / TC	C	Théâtre	Contractuel	art.L332-8
3 adjoints techniques / TC	C	Théâtre	Contractuel	art.L332-8
1 adjoint technique/TC	C	Sport/Protocol	Contractuel	art.L332-8
1 adjoint technique/TC	C	ST/Bâtiments	Contractuel	art.L332-8

EMPLOIS AIDES	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
3 CUI / PEC (Contrat unique d'insertion) / TNC		ST/Voirie	Contractuel	/
1 CUI / PEC (Contrat unique d'insertion) / TNC		Collégiale	Contractuel	/

CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 apprenti / TC		ST/Bâtiments	Contractuel	/
1 apprenti / TC		ST/Jardins	Contractuel	/

DETACHEMENT	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 adjoint administratif/TC	C	Population	Titulaire	
1 adjoint administratif/TC	C	Population	Titulaire	

DISPONIBILITE de droit ou sur demande	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 adjoint administratif / TC (01/07/2014)	C	R.H.	Titulaire	

1 adjoint administratif ppal de 2ème classe / TC (01/09/2016)	C	Mairie	Titulaire	
1 adjoint technique ppal de 2ème classe / TC (06/09/2022)	C	ST	Titulaire	
1 adjoint technique / TC (01/04/2014)	C	ST	Titulaire	
1 adjoint technique / TC (01/09/2020)	C	Audiard	Titulaire	